

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prouant dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick SOULARD, Maire, pour une sixième séance de l'année.

Etaient présents : M. SOULARD Yannick, Mme BELLET Laëtitia, M. BOSSARD Florent, Mme DAVIET Christelle, M. DURAND Bruno, M. MERCIER Gérard, M. BANCHEREAU Philippe, M. FERCHAUD Vincent, Mme FUSEAU Céline, Mme GUICHETEAU Anita, M. HOUPERT Arnaud Mme GRANJON Françoise, Mme OGER Maud, M. RABILLIER Pierre, RAFFENEAU Sandra, M. RAINTEAU Philippe formant la majorité des membres en exercice.

Etait excusé avec pouvoir :

Etaient excusés : M. CHARRIER Julien, Mme GENTY Béatrice, Mme ROY Françoise,

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Monsieur BANCHEREAU Philippe, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a accepté.

Approbation du compte-rendu du 22 mai 2023 : Le Conseil municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité

Décisions prises par le Maire

Néant.

N°32/2023 : Demande de subvention plantation de haies 2023

Dans le cadre de la politique sur l'environnement et le climat du département de Vendée, une opération est menée pour encourager la plantation des arbres, haies, bosquets...

Monsieur le maire propose de s'associer à cette opération pour que des plantations soient réalisées sur la commune. La Chambre d'Agriculture est chargée de constituer les dossiers pour cette action. Monsieur le maire propose que cet organisme établisse les éléments estimatifs et le dossier de demande de subventions attribuées par le Conseil départemental.

Monsieur MERCIER Gérard précise que 2,1km de haies sont prévus à la plantation cette année suite à la consultation de la Chambre d'Agriculture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De solliciter une demande d'aides pour la plantation des haies 2023

N°33/2023 : Décision modificative n°2 Bellevue 2

Afin de rembourser les intérêts liés aux emprunts souscrits pour le lotissement Bellevue 2, une décision modificative d'ordre budgétaire est requise pour procéder à l'opération.

Monsieur le maire précise que cette décision a pour objet de rajouter 20 000 € afin d'assurer le paiement des intérêts, dont le taux a augmenté.

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
6611		043-796	
Frais financiers	+ 20 000 €	Opération d'ordre	+ 20 000 €
043-608		042-71355	
Opération d'ordre	+ 20 000 €	Stock final	+ 20 000 €

Investissement

Dépenses		Recettes	
040-3555		16	
Stock final	+ 20 000 €	Emprunt équilibre	+ 20 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'inscrire la décision modificative au Budget Bellevue 2 telle que précisée ci-dessus

N°34/2023 : Taxe d'aménagement 2024

Un taux minoré de 1 % avait été décidé pour les lotissements communaux et que le reste du territoire communal était taxé à 2 %. Certaines exonérations particulières existent pour les abris et serres de jardin d'une surface inférieure à 20 m².

Le Conseil Municipal est appelé à se positionner sur la poursuite ou la modification de ces taux.

Monsieur le Maire précise que le paiement de la taxe interviendra désormais après la fin des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement de 2% pour l'ensemble du territoire, tout en conservant les exonérations pour les serres et abris de jardin à compter du 1^{er} janvier 2024.

N°35/2023 : Evolution des tarifs de location des salles pour 2025

La location des salles pour 2025 sera possible à compter du 1er septembre, et dès le 1^{er} juillet pour les associations. Le conseil municipal devra fixer la nouvelle tarification qui s'appliquera en 2025.

Monsieur le maire précise que les charges ont fortement augmenté pour l'énergie et que la salle de la Forêt est déficitaire. Il est donc proposé d'augmenter le point de 1€ ou de 2€.

La grille de la salle de la forêt est revue pour les particuliers et entreprises en augmentant d'un point

Salle de réunion Maison des Associations	2025	
	St-Prouant	HC
Associations réunions, AG Cours dispensés à titre onéreux		27 €

Salle du Petit Lundi	Proposition 2025 1 point = 54 €	
	Saint-Prouant	HC
Associations réunions, AG, RAVINALA vente annuelle		54
Rassemblement après obsèques - Vin honneur - réunions professionnelles - concours de belote	81	108
Repas, banquet, pique-nique, cocktail	162	216

Salle de la Forêt		Proposition 2025 1 point = 54 €	
		Saint-Prouant	HC
Associations	Réunions, AG, Kermesses, Pique-nique, inter-club, Fête de la musique, Audition de musique, Arbre de Noël, EHPAD, Téléthon, collectivités	0	162
	Expo vente, vide grenier, loto, concours de belotte, structure gonflable	162	324
	Spectacle - repas -soirée dansante - festival (1 jour)	432	648
	Spectacle - repas -soirée dansante - festival (2 jours)	648	864
	Spectacle - repas -soirée dansante - festival (3 jours)	864	1080
Particuliers	Repas Noces Buffet manifestation = 1 jour	702	918
	Repas Noces Buffet manifestation = 2 jours	918	1134
	Repas Noces Buffet manifestation = 3 jours	1134	1350
Entreprises	Réunions -Congrès - Séminaire - fêtes = 1 jour	540	702

Sono portable	27 €
Chèque caution	200 €
Pichet	2 €
Verre	0,50 €
Aimant	6 €

Celui-ci, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Modifie le tarif de location des salles pour 2025 (détail ci-dessus)
- Augmente le point d'un euro, le fixant désormais à 54€
- Augmente d'un point pour les particuliers et entreprises pour la salle de la Forêt

N°36/2023 : Prix de vente des parcelles lotissement du Bouchaud

Monsieur HOUPERT Arnaud entre en séance à 20h30

Les parcelles prochainement disponibles à la vente ont été définies, Monsieur le Maire demande aux conseillers de définir le prix de vente des parcelles du lotissement du Bouchaud.

Monsieur le Maire rappelle les dépenses prévues pour le Lotissement du Bouchaud, le prix de revient est évalué à 80,44 € TTC /m², et détaille les tarifs des lotissements des communes alentours.

Le débat est ouvert.

Monsieur BOSSARD Florent précise que les coûts des marchés ont beaucoup augmenté,

Certains conseillers préconisent un prix plus faible compte tenu de l'emplacement du lotissement, entouré de deux routes départementales.

D'autres précisent que la demande est forte et qu'il ne serait pas bon de vendre à perte. Jusqu'à présent, la commune a toujours cherché à équilibrer l'opération sur les lotissements précédents.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de choisir entre 75€ ou 80€ du m²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix contre 5 décide :

- De vendre les parcelles au prix de 80€ TTC du m²

N°37/2023 : Prix du Repas au Restaurant Scolaire

La société Elior, qui fournit les repas du restaurant scolaire, à augmenter ses tarifs de 7% au 1^{er} janvier 2023 et prévoit une nouvelle augmentation à la rentrée.

Monsieur le Maire rappelle que la dernière augmentation a été entièrement supportée par la mairie sans que le tarif pour les familles soit changé. Le conseil Municipal est appelé à définir les nouveaux tarifs pour la rentrée prochaine.

Tarif familles	Nouveaux tarifs
	2023-2024
Adultes	6,60
Maternelles	4,60
Primaires	4,60
Familles + 3 enfants	4,50
Enfant allergique	2,20
Personnel communal	3,80
Absence enfants	3,30
Enfant non réservé	5,20

Celui-ci, après en avoir délibéré :

- Décide d'une augmentation du tarif du repas individuel à hauteur de 10% (détail ci-dessus).

N°38/2023 : Vidéoprotection

Afin de lutter contre les effractions récurrentes dans les locaux sportifs et associatifs de la commune, il est envisagé de recourir à un système de surveillance vidéo.

Il est proposé d'en mettre deux, une à l'intérieur de la salle omnisport, et une seconde à l'extérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De demande l'autorisation à la préfecture dans le but d'installer un dispositif de vidéoprotection intérieur et extérieur dans la salle Omnisport

N°39/2023 : Remboursement des Arrhes Salle du Petit Lundi

Le remboursement des arrhes a été demandé par Mme GIRAULT Gladys suite à l'annulation de la réservation suite à un départ en service civique.

Considérant que le service civique constitue un devoir citoyen,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- Le remboursement exceptionnel des arrhes pour la salle du Petit Lundi.

N°40 : Demande de subvention Feder

Dans le cadre de la revitalisation du nouveau cœur de bourg, Monsieur le Maire propose de solliciter le fonds FEDER pour le rachat du foncier à l'EPF.

Plan de financement du déficit foncier objet de la demande et aide sollicitée.

Consorts GIRARD	11/01/2021	42 400 €
SARL BELAUD	09/12/2021	115 000 €
M. & Mme GADEBILLE	22/12/2021	80 000 €
Etudes MAU	2021	30 000 €
Notaires	2024	10 000 €
Démolitions Dépollution	2023	200 000 €
Divers autres FF EPF publicité.....	2024	79 000 €
TOTAL DEPENSES		556 400 €
Autres subventions aides EPF		128 220 €
Aide FEDER sollicitée	50%	278 200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De demander une subvention au fonds Feder telle que précisé ci-dessus (cf tableau).

Rapport 2022 CCPC

Le conseil prend acte du rapport annuel de la CCPC

Rapport 2022 VEOLIA

Le conseil prend acte du rapport annuel de VEOLIA

Questions diverses :

- Projet Nouveau Cœur de Bourg :

Monsieur le Maire annonce que 5 architectes ont été retenus avec Podeliha sur les 10 ayant remis une offre. Le candidat final sera retenu fin août.

- Compte rendu de la Communauté de commune

Monsieur le Maire annonce que le conseil communautaire est actuellement en réflexion sur les modalités du transfert de la compétence assainissement collectif à Vendée Eau prévu en Janvier 2025. Reste la question du transfert des excédents sachant que les dettes seront transférées d'office. N'ayant pas de dette, le conseil municipal ne souhaite pas transférer son excédent et est favorable au transfert à Vendée Eau.

Les élus sont appelés à participer à l'atelier relatif aux pistes cyclable de la CCPC à Sigournais le 12 juillet

La Micro-folie va se déplacer dans les communes et sera pendant un mois à la salle de la Forêt, du 28 octobre au 17 novembre. Un référent a été demandé, Monsieur HOUPERT Arnaud se propose. Une inauguration est envisagée.

- Compte rendu des activités des adjoints et conseillers délégués

Monsieur le Maire propose de financer le spectacle de fin d'année des écoles comme les années précédentes, ce qui est approuvé par les conseillers.

M. BANCHEREAU Philippe annonce avoir contacté l'entreprise Vendée Etanchéité pour la toiture de la salle de Forêt.

M. BOSSARD Florent explique que le cheminement rue du Grand Lay allant de la maison de retraite à Moque souris devrait être réalisé en Juillet.

M. FERCHAUD Vincent détaille le projet de valorisation bois, une réunion pour la filière bois aura lieu le 27 juin. Le PCAET se réunit le 29 juin, un bilan à mi-parcours sur la qualité d'air extérieur sera prochainement présenté, ce qui permettra d'observer les résultats des capteurs de CO2 installés au restaurant scolaire. Un point d'information sur la loi APER, relative aux énergies renouvelables, se tiendra prochainement.

Mme OGER annonce que plusieurs assemblées générales ont eu lieu pour les associations, celle du club de foot montre un bilan satisfaisant, un nouveau président, Anthony Poirrier, a été nommé. L'association de Basket, quant à elle, semble éprouver des difficultés sur les effectifs, les entraîneurs et la situation financière.

Il est annoncé que la réunion du planning des salles est décalée d'une semaine, elle se tiendra donc le 13 juillet.

Les feux de l'été ont été un franc succès, la sécurité a bien été menée, et les retours sont très positifs.

Mme OGER Maud annonce aussi que la rénovation du terrain de tennis a été effectuée, il est donc désormais accessible et praticable.

Passeport du civisme : en ce jour les jeunes ont été conviés au Puy du Fou pour la remise des diplômes, les retours sont positifs.

Mme GRANJON Françoise annonce que la CCPC a aussi signé une convention avec Actif Emploi.

L'association de l'office de tourisme de Chantonay sera dissoute et son activité sera reprise au 1^{er} octobre par la CCPC.

La taxe de séjour appliquée dans l'intercommunalité, après étude, s'est révélée être nettement inférieure au reste du territoire et sera donc revalorisée pour 2024.

La ballade semi-nocturne a rassemblé plus d'une centaine de personnes, Mme GRANJON Françoise remercie le Comité des loisirs et les membres présents.

Le sentier le long du Lay récemment réalisé est apprécié par les personnes qui l'empruntent. L'Atelier Bien-être aura lieu le 6 juillet, sur inscription.

Mme BELLET Laetitia, explique que lors du dernier conseil d'école, une réflexion est à mener sur l'augmentation du nombre d'élève, avec l'éventuelle possibilité d'une classe supplémentaire.

M. MERCIER annonce que les travaux se déroulent bien au lotissement du Bouchaud, le bornage des lots se fera cette semaine.

M. DURAND Annonce avoir fait refaire repeindre le porche du centre périscolaire et avoir demandé un devis pour les stores à l'école et au Petit Lundi.

Mme GUICHETEAU Anita annonce avoir été à l'atelier numérique, il y a trop peu de personnes, faire une communication par flyers est envisagée.

Monsieur le Maire annonce que la Salle du Petit Lundi pourrait faire l'objet de fermeture car la musique et les expressions de convivialité dérangent certaines personnes. Une étude d'impact d'un montant de 2700€ est en cours pour évaluer le bruit. Des investissements Pourront être demandés.

- Référent laïcité : le Centre de gestion de la Vendée a nommé un référent Laïcité et un référent déontologie.

La séance est levée à 22h30

**La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le Lundi 11 septembre 2023 à 20h00 à la mairie
Vu par le secrétaire de séance, M. BANCHEREAU Philippe.**

Le Maire, Yannick SOULARD